

# Le 7 MARS

## *tous ensemble salariés, étudiants, lycéens pour le retrait du CPE*

- ✓ Après le Contrat Nouvelles Embauches créé dans toutes les entreprises de moins de 20 salariés pour contourner le recrutement en CDI.
- ✓ Après "l'assouplissement" des licenciements économiques par la loi de janvier 2005.
- ✓ Après l'ouverture au travail de nuit à partir de 15 ans pour de nombreux apprentis.
- ✓ Après le contrat dernière embauche pour les Seniors,

***Le gouvernement donne une nouvelle impulsion au démantèlement du droit du travail.***



Il crée le CPE pour les jeunes de moins de 26 ans dans les entreprises de plus de 20 salariés. Avec ce contrat les employeurs pourront licencier à tout moment et sans motif. Aucune garantie n'est donnée à l'entrée au CDI au bout de la période des 2 ans. Demain, si on les laisse faire, Medef et gouvernement remplaceront le CDI par un "contrat unique", inspiré du CNE et CPE, qui permettra les licenciements rapides et sans motif.

***Le Contrat Première  
Embauche ne garantit  
pas l'embauche***



- ⇒ Ce n'est pas le contrat de travail qui crée l'emploi c'est la croissance.
- ⇒ Avec le CPE les jeunes n'auront pas plus de chances de trouver un emploi qu'avant :
  - ceux qui entraînent dans la vie active par le CDD ou l'intérim n'auront toujours pas accès à l'emploi stable ;
  - ceux qui avaient accès au CDI (60% des jeunes) devront passer par la case CPE : deux ans à l'essai, licenciement sans motif à tout moment, aucune garantie d'accès au CDI.

***Le C.P.E. ne met pas  
le pied à l'étrier  
de l'emploi***



- ⇒ Le gouvernement le reconnaît : on pourra aller de CPE en CPE jusqu'à 26 ans sans jamais accéder au CDI.
- ⇒ La prise en compte des périodes de stages, apprentissages, CDD déjà effectués dans l'entreprise est un leurre puisque l'employeur n'est pas tenu de faire déboucher le CPE sur une embauche effective. Ces périodes avant CPE ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indemnité de licenciement.

***Le C.P.E. c'est la  
précarité sans aucune  
sécurité***



- ⇒ L'accès au CDI restera inaccessible pour la plupart des jeunes et des salariés qui empileront périodes d'essais sur périodes d'essais sans jamais accumuler de droits.
- ⇒ Le gouvernement prétend qu'il s'agit du contrat "le plus social pour les jeunes jamais réalisé", mais :
  - l'indemnité de licenciement (8% des sommes perçues) est inférieure à celle prévue pour les CDD (10%). L'allocation chômage n'est que de 17 euros supérieure au RMI, elle est versée pendant 2 mois pour le jeune en CPE et 1 mois pour le salarié en CNE, s'ils sont licenciés après 4 mois d'activité.
  - le droit individuel à la formation (20 heures par an) sera proportionnel au temps travaillé avant le licenciement. C'est ridicule aussi bien à l'égard des jeunes diplômés (quelques heures alors qu'ils ont des années d'études) que pour ceux qui sont sans diplôme et qui auraient besoin de formations conséquentes.



*Le C.P.E. c'est la  
précarité pour les  
jeunes et  
la fragilisation du  
contrat de travail de  
tous les salariés*



*C'est un véritable dumping social qui se met en place.*

- ⇒ Les contrats de travail favorisant une plus grande vulnérabilité des salariés seront mis en concurrence avec ceux qui comportent encore des droits pour les salariés.
- ⇒ Déjà le Medef, l'OCDE et les idéologues libéraux réclament un contrat de travail unique par lequel les employeurs pourraient à tout moment licencier leurs salariés sans motif.
- ⇒ Ce serait un moyen considérable de pression contre les droits des salariés : ils pourraient, comme on le voit déjà dans le CNE, être licenciés pour avoir été malades, avoir demandé le paiement de leurs heures supplémentaires, le respect de leur durée du travail, de leur salaire ou de leurs attributions.
- ⇒ Le Medef veut aussi obtenir que le Smic et la durée du travail ne fassent plus l'objet de références légales.

***STOP à la précarité,  
Oui à l'emploi stable et reconnu.***

**La Cgt agit pour :**



- Le retrait du Contrat Première Embauche et du Contrat Nouvelles Embauches.
- La Sécurité Sociale Professionnelle, le droit à l'emploi stable, à la progression de salaires et de qualifications tout au long de la carrière professionnelle même en cas de changement d'employeur.
- La résorption de la précarité dans le public et le privé.
- Une politique économique, industrielle et de Service Public, orientée sur la croissance et le plein emploi.

**Le 7 MARS, la CGT 44  
vous appelle à faire grève et  
ensemble, à manifester.  
RASSEMBLEMENTS à 10 h 30  
NANTES - Place du Commerce  
ST-NAZAIRE - Place de la Gare  
CHÂTEAUBRIANT - Théâtre de Verre**

*L'action nationale du 7 mars est organisée par :*

**la CGT 44 - CFDT 44 - CGT-FO 44 - CFTC 44 - FSU 44 - UNSA 44 - UNEF Nantes - UNL 44**